

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 9 décembre 2019**

**Membres en exercice** : 36

**Membres ayant pris part à la délibération (23)** : Jean louis DEMELIN, Jean louis LACUBE, Daniel GOMES, Antoine TAHOCS, Jean pierre ASTRUCH, Jean Pierre INGLES, Carole BRETON, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Jean Pierre JULIEN, François DELCASSO, Michel POUDADE, Michel SANTANACH, Pierre BATAILLE, Alain BOUSQUET, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Michel GARCIA, Stephanie PRUDENTOS, Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Jacky COLL (procuration à Jean Pierre Inglès)

Date de convocation : 25 novembre 2019

**Secrétaire de séance** : Michel Garcia

**Objet : Tarifs location gymnase à l'année pour les clubs de sport / associations de sport**

Le Lundi 9 décembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Mont Louis, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a réalisé un gymnase sur le Pôle enfance Capcir Garrotxes pour différents usages :

- scolaire / extrasolaire et périscolaire
- sportif au sens social
- sportif au sens d'équipes pour entraînement

Le Président explique que déjà des clubs / associations sportives (au sens social du terme) ont fait part de leur intérêt pour utiliser le gymnase dès son ouverture.

Le Président propose déjà de voter un tarif pour une location à l'année (1 créneau par semaine) pour les clubs / associations sportives qui font du sport dans le cadre social pour permettre un usage dès son ouverture.

Le Président propose les tarifs suivants :

- clubs de sport / associations sportives pour du sport social pour les adultes : 200 €/an pour un créneau par semaine
- clubs de sport / associations sportives pour du sport social pour les enfants : 80 €/an pour un créneau par semaine

Le Président propose que des conventions soient signées comme pour le vestiaire – gymnase (conditions, cautions, règlement, ménage, ...)

Le Président explique que les autres tarifs, à l'heure, à la journée, à la semaine pour les associations, clubs de sport d'entraînement, les individuels seront définis ultérieurement.

Le Président soumet au vote les tarifs.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :**

- DE VALIDER LES TARIFS CI-DESSUS
- D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER TOUT DOCUMENT EN CE SENS, NOTAMMENT LES CONVENTIONS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 19 décembre 2019

Jean Louis DEMELIN  
Président

